



ÉCOLE DES MERISIERS

658, route des Pionniers
Rimouski (Québec) G5N 5P1
Téléphone : 418-735-2115
Courriel : merisiers@cssphares.gouv.qc.ca

Rimouski, le 27 mars 2025

À tous les parents des élèves de
l'école Des Merisiers

OBJET : Nouvelles directives concernant les modalités de départ des élèves

Chers parents,

Dans le souci d'assurer la sécurité de nos élèves et d'uniformiser nos procédures, nous souhaitons vous informer des nouvelles directives concernant **les modalités de départ et la communication des absences**. Nous vous demandons de maintenir une **modalité de départ stable** pour votre enfant, que ce soit: à pied, en autobus ou au service de garde. Cette directive sera applicable dans toutes les écoles du Centre de services scolaire des Phares.

LE TOUT SERA EFFECTIF DÈS LUNDI LE 31 MARS 2025

MODIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Si vous devez exceptionnellement modifier la modalité de départ, que votre enfant fréquente le service de garde ou non, vous devez communiquer avec l'école par téléphone, **au plus tard le lundi à 10h00 pour la semaine en cours**.

En cas d'urgence, les changements pour le jour même doivent être communiqués au secrétariat et au service de garde (si besoin) avant 10h.

CONFIRMATION DES CHANGEMENTS

Tous les changements doivent être confirmés par un courriel de la secrétaire pour valider qu'ils ont bien été pris en compte.

COMMUNICATION DES ABSENCES

1. Absence à l'école :	2. Absence au service de garde :
Vous devez signaler l'absence de votre enfant via Mozaik-Portail ou par téléphone au secrétariat 418-735-2115 POSTE 1. Les autres moyens de communication (agenda, post-it, textos, Messenger, courriel ou verbaux) ne seront plus acceptés.	Vous devez communiquer directement avec le service de garde par courriel sg-merisiers-boijoli@cssphares.gouv.qc.ca ou téléphone 418-735-2115 POSTE 3. Les messages vocaux laissés sur le système seront transformés en courriels pour consigner les modifications.

PARTICULARITÉS RÉCURRENTES

Vous devez informer l'école des particularités régulières dans les modalités de départ, par exemple :

Garde partagée : l'enfant prend l'autobus une semaine avec maman et quitte à pied l'autre semaine avec papa.

Activité hebdomadaire : tous les jeudis, l'enfant quitte à pied pour son cours de piano.

PLAN B

Vous devez prévoir un plan B en cas d'impossibilité de répondre à une demande de changement de dernière minute.

Nous comptons sur votre soutien dans ce resserrement des mesures de sécurité lors des départs, afin de garantir la sécurité de tous les élèves.

Nous vous remercions pour votre collaboration dans l'application de ces nouvelles directives. Elles visent à garantir un environnement sécuritaire et bien organisé pour vos enfants.


Brigitte Côté
Directrice


Mirelle Sirois
Directrice adjointe